

DIRECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des  
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement  
Industriel et des  
Installations Classées  
pour la Protection  
de l'Environnement

6 route des artifices  
BP L1  
98849 Nouméa Cedex

N°2014-36445/DENV

Nouméa, le 04 DEC. 2014

*Le Directeur*

à

BP 381  
98810 Mont-Dore

Objet : visite d'inspection de votre installation située à Mouirange en date du 20 novembre 2014

Pièces jointes : - compte rendu de la visite d'inspection  
- mémo extraits du code de l'environnement régime autorisation

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, le compte rendu de la visite d'inspection qui a été réalisée le 20 novembre sur votre installation d'élevage de porcs situé à Mouirange, commune du Mont-Dore.

Il vous est demandé de tenir compte des différentes requêtes formulées par l'inspection des installations classées dans le compte rendu joint.

Conformément à l'article 416-11 du code de l'environnement de la province Sud, vous disposez d'un délai de 15 (quinze) jours pour présenter vos observations par écrit.

Cette affaire est suivie par  
classées à la direction de l'environnement  
tout renseignement complémentaire.

inspecteur des installations  
qui reste à votre disposition pour

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement

Copie : DDR